



# REGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE (Annexe CD46)



## REPRESENTATIVITE DU CLUB - TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres doivent être habillés avec au moins un haut identique **portant l'identification du club** y compris pour les têtes à têtes.

Le port de publicité est autorisé suivant nos textes en vigueur.

**–Conseillé mais non obligatoire sauf pour la journée finale–**

## ARBITRAGE

1. Un arbitre sera obligatoire au niveau départemental.
2. Après avoir contacté des arbitres officiels et n'ayant pu en obtenir un, le club devra notifier ceux-ci et joindre la liste sur la feuille de match. Il sera procédé à un contrôle et en cas de fausse déclaration, le club sera **disqualifié**.

## JEU

1. **Tout club dont le coach aura joué dans le match sera disqualifié**
2. En cas de connivence entre 2 clubs, ceux-ci-seront disqualifiés

## FORFAIT ET PENALITES FINANCIERES

1. Au niveau départemental, les clubs forfaits se verront pénalisés d'une amende de **30 €**.
2. La feuille de match doit être renvoyée par le club recevant.  
Une amende de **10 €** sera donnée aux clubs qui ne renverront pas la feuille de match dans les 3 jours (le cachet de la poste faisant foi).
3. Une amende de **10 €** sera octroyée pour toute feuille mal remplie ou illisible par un club.
4. Une amende de **30 €** pour toute équipe qui n'aura pas un haut identique pour la journée finale.

## REGLEMENT DE LA COUPE DU LOT

Alignement du règlement de la coupe du Lot sur celui de la coupe de France, y compris sur l'annexe départementale.

**Toutefois, la présence d'un arbitre est souhaitée mais non obligatoire.**

Revu le 18 février.